

Règlement

Created: November 29, 2016, 5:02 pm

Règlement version Française

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

(ci-après la « société organisatrice »)

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
dont le siège social est situé au

.

Organise du 01/12/2016 au 24/12/2016 inclus, un Jeu à sessions gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Dans la hotte de Cultural !» (ci-après dénommé « le Jeu»), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir de plusieurs site web partenaires, sur différents réseaux sociaux et accessible sur mobile.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée d'au moins 13 ans, et résidant dans les pays suivants: France, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le Jeu est limité à une seule participation pendant toute la durée d'une session du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est accessible dans ces pays : France.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de la dite autorisation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule en 24 sessions :

- 01ère session - début : 01/12/2016 - 00h00, fin : 02/12/2016 - 00h00
- 02ème session - début : 02/12/2016 - 00h01, fin : 03/12/2016 - 00h00

- 03ème session - début : 03/12/2016 - 00h01, fin : 04/12/2016 - 00h00
- 04ème session - début : 04/12/2016 - 00h01, fin : 05/12/2016 - 00h00
- 05ème session - début : 05/12/2016 - 00h01, fin : 06/12/2016 - 00h00
- 06ème session - début : 06/12/2016 - 00h01, fin : 07/12/2016 - 00h00
- 07ème session - début : 07/12/2016 - 00h01, fin : 08/12/2016 - 00h00
- 08ème session - début : 08/12/2016 - 00h01, fin : 09/12/2016 - 00h00
- 09ème session - début : 09/12/2016 - 00h01, fin : 10/12/2016 - 00h00
- 10ème session - début : 10/12/2016 - 00h01, fin : 11/12/2016 - 00h00
- 11ème session - début : 11/12/2016 - 00h01, fin : 12/12/2016 - 00h00
- 12ème session - début : 12/12/2016 - 00h01, fin : 13/12/2016 - 00h00
- 13ème session - début : 13/12/2016 - 00h01, fin : 14/12/2016 - 00h00
- 14ème session - début : 14/12/2016 - 00h01, fin : 15/12/2016 - 00h00
- 15ème session - début : 15/12/2016 - 00h01, fin : 16/12/2016 - 00h00
- 16ème session - début : 16/12/2016 - 00h01, fin : 17/12/2016 - 00h00
- 17ème session - début : 17/12/2016 - 00h01, fin : 18/12/2016 - 00h00
- 18ème session - début : 18/12/2016 - 00h01, fin : 19/12/2016 - 00h00
- 19ème session - début : 19/12/2016 - 00h01, fin : 20/12/2016 - 00h00
- 20ème session - début : 20/12/2016 - 00h01, fin : 21/12/2016 - 00h00
- 21ème session - début : 21/12/2016 - 00h01, fin : 22/12/2016 - 00h00
- 22ème session - début : 22/12/2016 - 00h01, fin : 23/12/2016 - 00h00
- 23ème session - début : 23/12/2016 - 00h01, fin : 24/12/2016 - 00h00
- 24ème session - début : 24/12/2016 - 00h01, fin : 24/12/2016 - 23h59

Ce Jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 et est accessible depuis différents sites partenaires et réseaux sociaux. Il est également accessible sur mobile. La participation au Jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Optionnellement, les participants peuvent augmenter leurs chances de gagner en :

- ou en invitant par email des proches à participer au Jeu. Les participants recevront ainsi une chance supplémentaire au tirage au sort par invité. Dans la limite de cinq chances supplémentaires soit cinq invitations.

Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à la société organisatrice. La société organisatrice n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage la société organisatrice de toute responsabilité du fait des adresses électroniques de proches qu'il fournit à la société organisatrice et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces proches. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)- pendant toute la période du Jeu. La société organisatrice ne conservera en aucun cas les adresses électroniques fournies par le participant après envoi des invitations pour le compte de ce dernier.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

24 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les 7 jours suivant la fin de chaque sous-période du Jeu.

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier

électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Type "Quiz et Tirage au sort"

- Dans les 7 jours qui suivent la fin de chaque session de jeu, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le(s) gagnant(s) parmi les participants ayant complété, validé le formulaire de participation et répondu correctement à toutes les questions du quiz.

- Si aucun participant ne trouve les bonnes réponses, la société organisatrice se réserve le droit de faire un tirage au sort sur l'ensemble des participants.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

Dotation(s) de la session 12 12/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Rencontre et dégustation œnologique à Bercy Village - **Chèque cadeau Rencontre et dégustation œnologique à Bercy Village : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h suivie d'une dégustation de 30 min.**

Bercy village, au cœur de l'histoire vinicole de Paris.

Après une visite guidée d'une heure, votre guide vous emmènera dans un temple dédié à la dégustation au sein-même des anciens chais de Bercy : le Chai 33.

Un sommelier vous accueillera, et après quelques anecdotes sur l'histoire du lieu, place à la dégustation !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fuWUEc>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 60 EUR TTC Dotation(s) de la session 01 01/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Les coulisses de la Tour Eiffel - **Chèque cadeau "Les coulisses de la Tour Eiffel" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Cultural vous propose de découvrir les coulisses de la Tour Eiffel. Une visite insolite à Paris dans l'envers du décor de la célèbre Dame de fer !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fgOfC3>

Votre chèque est valable jusqu'au 30/09/2017. d'une valeur de 58 EUR TTC Dotation(s) de la session 04 04/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Ateliers et coulisses de Grévin Paris - **Chèque cadeau "Ateliers et coulisses de Grévin Paris" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Les secrets ne sont-ils pas faits pour être dévoilés ?

Percez les mystères de fabrication les plus enfouis des célèbres personnages de cire du Musée Grévin, ce lieu unique à Paris qui vous transporte dans un monde fantastique à la rencontre de vos célébrités préférées !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2efb4JG>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 45 EUR TTC Dotation(s) de la session 16 16/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Ateliers et coulisses de Grévin Paris - **Chèque cadeau "Ateliers et coulisses de Grévin Paris" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Les secrets ne sont-ils pas faits pour être dévoilés ?

Percez les mystères de fabrication les plus enfouis des célèbres personnages de cire du Musée Grévin, ce lieu unique à Paris qui vous transporte dans un monde fantastique à la rencontre de vos célébrités préférées !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2efb4JG>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 45 EUR TTC Dotation(s) de la session 13 13/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret cadeau - Les mystères du Palais Garnier - **Chèque cadeau "Les mystères du Palais Garnier (après fermeture au public)" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Comme tous les lieux somptueux et célèbres, le Palais Garnier a ses mystères, ses mythes, ses histoires incroyables. C'est sous cet angle que nous vous proposons d'aborder ce bijou d'architecture. Votre guide vous racontera la grande Histoire à travers l'histoire d'Erik, homme mystérieux au visage hideux plus connu sous le nom de fantôme de l'Opéra.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2eFasf2>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 39 EUR TTC Dotation(s) de la session 06 06/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Le Palais Garnier, un chef d'oeuvre architectural - **Chèque cadeau "Le Palais Garnier, un chef d'oeuvre architectural" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Guidé par un conférencier, vous serez émerveillé par la richesse de son architecture, le foisonnement de sa décoration et la variété des matériaux utilisés. Une expérience unique au sein de l'Opéra le plus célèbre du monde !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fvEIOa>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 31 EUR TTC Dotation(s) de la session 18 18/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Le Palais Garnier, un chef d'oeuvre architectural - **Chèque cadeau "Le Palais Garnier, un chef d'oeuvre architectural" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Guidé par un conférencier, vous serez émerveillé par la richesse de son architecture, le foisonnement de sa décoration et la variété des matériaux utilisés. Une expérience unique au sein de l'Opéra le plus célèbre du monde !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fvEIOa>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 31 EUR TTC Dotation(s) de la session 10 10/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Les coulisses du Stade de France - **Chèque cadeau "Les coulisses du Stade de France" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Accompagné par un guide, plongez dans les coulisses du Stade de France ! Une visite exceptionnelle dans les pas de Zidane et Griezmann pour découvrir tous les secrets du Stade de France !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2eOcg2V>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 30 EUR TTC Dotation(s) de la session 22 22/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Les coulisses du Stade de France - **Chèque cadeau "Les coulisses du Stade de France" : valable pour 2**

personnes sur 1 visite guidée d'1h30.

Accompagné par un guide, plongez dans les coulisses du Stade de France ! Une visite exceptionnelle dans les pas de Zidane et Griezmann pour découvrir tous les secrets du Stade de France !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2eOcg2V>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 30 EUR TTC Dotation(s) de la session 24 24/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Visite d'Exception - **Coffret cadeau Visite d'Exception : Valable pour 2 personnes sur une visite guidée de votre choix.**

Au travers d'1h30 de visite guidée, redécouvrez les lieux les plus emblématiques et insolites de la capitale : Les Invalides secrets, le Palais Garnier, la Grande Ecurie de Versailles, les coulisses de la Cité du Cinéma, la Garde Républicaine ou encore les coulisses du Stade de France...

Choisissez votre visite coup de cœur parmi plus de 20 sites parisiens !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9AqYv>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 29.9 EUR TTC Dotation(s) de la session 08 08/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Lumière sur La Cité du Cinéma - **Chèque cadeau "Les coulisses de La Cité du Cinéma" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

La Cité du Cinéma imaginée par Luc Besson vous ouvre ses portes pour une visite guidée insolite et exclusive.

Votre conférencier vous contera 1001 anecdotes vous permettant d'appréhender les différents métiers du Cinéma représentés au sein de la Cité. Vous découvrirez également les coulisses du chantier de la Cité grâce à un film retraçant les différentes évolutions de ce projet révolutionnaire pensé par Luc Besson.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fgPwZP>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 29.8 EUR TTC Dotation(s) de la session 20 20/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Lumière sur La Cité du Cinéma - **Chèque cadeau "Les coulisses de La Cité du Cinéma" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

La Cité du Cinéma imaginée par Luc Besson vous ouvre ses portes pour une visite guidée insolite et exclusive.

Votre conférencier vous contera 1001 anecdotes vous permettant d'appréhender les différents métiers du Cinéma représentés au sein de la Cité. Vous découvrirez également les coulisses du chantier de cet "Hollywood sur Seine" grâce à un film retraçant les différentes évolutions de ce projet révolutionnaire pensé par Luc Besson.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fgPwZP>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 29.8 EUR TTC Dotation(s) de la session 11 11/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Invalides secrets - **Chèque cadeau "Invalides secrets" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h45.**

Cette visite guidée insolite vous permettra de pénétrer au cœur de l'Hôtel National des Invalides à Paris, dans des lieux habituellement fermés au public. Anecdotes, faits insolites, énigmes et légendes ponctueront votre parcours.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9C10F>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 29 EUR TTC Dotation(s) de la session 23 23/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Invalides secrets - **Chèque cadeau "Invalides secrets" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h45.**

Cette visite guidée insolite vous permettra de pénétrer au cœur de l'Hôtel National des Invalides à Paris, dans des lieux habituellement fermés au public. Anecdotes, faits insolites, énigmes et légendes ponctueront votre parcours.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9C10F>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 29 EUR TTC Dotation(s) de la session 07 07/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Visites enquêtes à Paris - **Chèque cadeau "Visites enquêtes à Paris" : valable pour 2 personnes sur 1 visite enquête de 2h.**

Cultural vous propose de découvrir Paris autrement au fil d'une intrigue et de devenir acteur d'un véritable polar ! Plus qu'une chasse au trésor, cette visite-enquête inspirée de faits réels et historiques, vous fera parcourir de nouveaux quartiers, traverser des rues et des passages méconnus ou encore découvrir de nombreux détails insolites sur plusieurs édifices. Une expérience ludique et inventive pour découvrir Paris hors des sentiers battus !

3 enquêtes au choix : • Le cambrioleur de la Butte Montmartre • Le Fantôme du cimetière du Montparnasse • Le Mystère du Paris Express (Gare de Lyon)

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9zzXR>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 28 EUR TTC Dotation(s) de la session 19 19/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Visites enquêtes à Paris - **Chèque cadeau "Visites enquêtes à Paris" : valable pour 2 personnes sur 1 visite enquête de 2h.**

Cultural vous propose de découvrir Paris autrement au fil d'une intrigue et ainsi de devenir acteur d'un véritable polar.

Plus qu'une chasse au trésor, cette visite-enquête inspirée de faits réels et historiques, vous fera parcourir de nouveaux quartiers, traverser des rues et des passages méconnus ou encore découvrir de nombreux détails insolites sur plusieurs édifices. Une expérience ludique et inventive pour découvrir Paris hors des sentiers battus !

3 enquêtes au choix :

- Le cambrioleur de la Butte Montmartre
- Le Fantôme du cimetière du Montparnasse
- Le Mystère du Paris Express (Gare de Lyon)

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9zzXR>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 28 EUR TTC Dotation(s) de la session 03 03/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Vibrez au rythme de la Philharmonie - **Chèque cadeau "Vibrez au rythme de la Philharmonie" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Laissez-vous guider à travers les 33 000 m² de ce haut lieu de la musique pensés et bâtis par les architectes Jean Nouvel et Christian de Portzamparc. Votre guide vous dévoilera l'histoire du projet et les étapes de la construction de ce site incontournable.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fTF9i6>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 27 EUR TTC Dotation(s) de la session 15 15/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Vibrez au rythme de la Philharmonie - **Chèque cadeau "Vibrez au rythme de la Philharmonie" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Laissez-vous guider à travers les 33 000 m² de ce haut lieu de la musique pensés et bâtis par les architectes Jean Nouvel et Christian de Portzamparc. Votre guide vous dévoilera l'histoire du projet et les étapes de la construction de ce site incontournable.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fTF9i6>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 27 EUR TTC Dotation(s) de la session 02 02/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Au coeur de la Cavalerie de la Garde Républicaine - **Chèque cadeau "Au cœur de la Cavalerie de la Garde Républicaine" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Poussez la porte du quartier des Célestins et venez découvrir le lieu d'entraînement des cavaliers de la Garde Républicaine.

Une visite guidée insolite au cœur de Paris, des coulisses de la cavalerie de la Garde Républicaine.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fuZBpj>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 26 EUR TTC Dotation(s) de la session 14 14/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Au coeur de la Cavalerie de la Garde Républicaine - **Chèque cadeau "Au cœur de la Cavalerie de la Garde Républicaine" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

Poussez la porte du quartier des Célestins et venez découvrir le lieu d'entraînement des cavaliers de la Garde Républicaine.

Une visite guidée insolite au cœur de Paris, des coulisses de la cavalerie de la Garde Républicaine.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fuZBpj>

Votre chèque est valable 1 an. d'une valeur de 26 EUR TTC Dotation(s) de la session 09 09/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Les secrets de la Grande Ecurie de Versailles - **Chèque cadeau "Les secrets de la Grande Écurie de Versailles" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

A la fin du 17^e siècle, Jules Hardouin-Mansart construit les Écuries Royales de Versailles. Deux cents ans plus tard, la Grande Écurie accueille l'Académie du spectacle équestre, sous la direction de Bartabas.

Une visite guidée exclusive au cœur de la Grande Écurie de Versailles !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fxwFcv>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 24 EUR TTC Dotation(s) de la session 21 21/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Les secrets de la Grande Ecurie de Versailles - **Chèque cadeau "Les secrets de la Grande Écurie de Versailles" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30.**

A la fin du 17^e siècle, Jules Hardouin-Mansart construit les Écuries Royales de Versailles. Deux cents ans plus tard, la Grande Écurie accueille l'Académie du spectacle équestre, sous la direction de Bartabas.

Une visite guidée exclusive au cœur de la Grande Écurie de Versailles !

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2fxwFev>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 24 EUR TTC Dotation(s) de la session 05 05/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Balades de quartiers - **Chèque cadeau "Balades de quartiers" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30 de votre choix.**

Suivez le guide conférencier de l'agence Cultural et visitez les quartiers de Paris hors des sentiers battus !

8 visites guidées au choix : le Marais, l'Île de la Cité, St Germain-des-Prés, Montmartre, les Passages Couverts, Paris Obscur, Bercy Village, l'Île Saint-Louis.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9r7bb>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 20 EUR TTC Dotation(s) de la session 17 17/12/2016 - 00h00 :

- 1 x Coffret visite - Balades de quartiers - **Chèque cadeau "Balades de quartiers" : valable pour 2 personnes sur 1 visite guidée d'1h30 de votre choix.**

Suivez le guide conférencier de l'agence Cultural en dehors des sentiers battus !

8 visites guidées au choix : le Marais, l'Île de la Cité, St Germain-des-Prés, Montmartre, les Passages Couverts, Paris Obscur, Bercy Village, l'Île Saint-Louis.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2f9r7bb>

Votre chèque est valable 1 an.

d'une valeur de 20 EUR TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au Jeu autorisent la société organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leurs nom et prénom, ainsi que leur ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au Jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être

réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 12 – LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à la société organisatrice, responsable de leur traitement, à l'adresse spécifiée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contrares.